



Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée de la santé a présenté aujourd'hui, en lien avec Marie-Anne MONTCHAMP, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, le **Plan psychiatrie et santé mentale 2011 - 2015** dont l'élaboration avait été demandée, l'an dernier, par le Président de la République.

Ce plan apporte une réponse à ce qui est en passe de devenir l'un des défis majeurs de nos systèmes de santé. En effet, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'une personne sur cinq vivra au cours de sa vie un trouble psychique. Défi pour le système de santé, les troubles psychiques mettent également à l'épreuve notre cohésion sociale. Recouvrant des réalités très diverses, ces troubles sont en effet une cause importante d'incapacité, d'isolement et d'exclusion.

Ce nouveau plan se situe dans la continuité d'une politique ambitieuse en faveur de la psychiatrie et de la santé mentale. Après la reconnaissance du handicap psychique par la loi du 11 février 2005, le premier plan de santé mentale, lancé en 2005, a permis d'assurer un renforcement significatif des moyens accordés à la psychiatrie et à la santé mentale. 475 millions de

crédits en fonctionnement et 750 millions d'euros de crédits en investissement ont été dégagés à ce titre.

Le plan psychiatrie et santé mentale 2011 - 2015 , dont les travaux de préparation avaient été engagés au ministère de la santé par Roselyne BACHELOT-NARQUIN et poursuivis par Xavier BERTRAND , a été élaboré dans le cadre d'un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant dans ces politiques. Pour tracer ces grandes lignes stratégiques, un Comité d'orientation du plan, constitué de représentants des usagers, de professionnels sanitaires et sociaux, d'universitaires et de chercheurs, à été réuni à plusieurs reprises entre juin 2011 et janvier 2012 . Nourrie des récents des débats parlementaires et de l'ensemble des concertations et travaux conduits ces dernières années sur ces questions, cette concertation à permis de définir un véritable socle, à la fois ambitieux et pragmatique, qui s'adresse tout autant aux experts du domaine qu'au grand public.

L'enjeu majeur de ce nouveau plan 2011 - 2015 est de prévenir les ruptures dans les parcours de vie des personnes concernées, quel que soit leur lieu de vie, y compris celles en grande précarité ou en milieu pénitentiaire. L'objectif est donc de permettre à ces personnes de mieux vivre avec des troubles psychiques, troubles dont l'impact et la prévalence sont souvent sous-estimés, notamment chez les personnes placées sous main de justice ou faisant l'objet d'un suivi éducatif.

Le plan décline 4 axes stratégiques :

1/ Prévenir et réduire les ruptures au cours de la vie de la personne

2/ Prévenir et réduire les ruptures selon les publics et les territoires

3/ Prévenir et réduire les ruptures entre la psychiatrie et son environnement sociétal

4/ Prévenir et réduire les ruptures entre les savoirs

Conçu comme un plan de nouvelle génération, qui intègre pleinement les principes et les outils de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires, il trace des grandes lignes stratégiques et passe le relais aux agences régionales de santé (ARS) et aux acteurs de terrain pour traduire ces grandes orientations dans leurs réalités locales.

Les ARS ont ainsi à décliner le plan en mesures opérationnelles dans les 26 projets régionaux de santé en cours d'élaboration. Les administrations centrales et opérateurs nationaux seront également invités à faire connaître la façon dont ils intégreront le plan dans leur propre feuille de route d'ici

juillet 2012 .

Une conférence annuelle de suivi de la mise en œuvre de ce plan sera organisée et présidée par le ministre chargé de la santé et le ministre chargé des solidarités. L'évaluation de ce plan est d'ores et déjà prévue, un premier bilan sera établi en 2016 , à partir d'une liste restreinte d'indicateurs en cours de finalisation.

En définitive, Nora BERRA et Marie-Anne MONTCHAMP rappellent que ce nouveau plan renvoie à la question de la capacité de notre société à reconnaître, prendre en compte et accompagner les difficultés que les personnes traversent avec l'expérience de la maladie mentale. Il s'agit ainsi de garantir la citoyenneté et l'inclusion, malgré la pathologie et le handicap, et de lutter contre les préjugés et la stigmatisation par la mobilisation de la société.